

*Peine capitale*

la Chambre auraient pu voter comme ils l'entendaient, qu'ils soient députés de l'arrière-ban, membres du cabinet ou membres de l'opposition.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Wagner:** Quant aux simples députés ministériels, avec un projet de loi d'initiative privée, ils n'auraient pas été exposés à des pressions indiscretes toujours possibles et sans lien direct avec la question de la peine capitale.

Monsieur le président, je sais que si le bill C-84 est adopté le moral des policiers et surtout celui des gardiens de prison en sera fortement ébranlé. Je suis certain cependant qu'en citoyens respectueux des lois ces agents de l'ordre acceptent, malgré leurs réserves, leurs appréhensions et leurs craintes, la volonté d'une majorité parlementaire. J'espère enfin qu'il n'y aura pas parmi eux de démissions massives, ce qui mettrait en péril la sécurité des institutions pénitentiaires.

Mais les agents de la paix sont des hommes comme les autres. Ils ne sont pas à l'abri d'erreurs ou de réactions imprévisibles. Aussi, est-il essentiel que, dans l'exécution de leurs fonctions, ils jouissent de la plus grande sérénité d'esprit possible. Sera-ce la situation si le bill C-84 est adopté? J'en doute.

Monsieur le président, en terminant je voudrais rappeler ce que le très honorable premier ministre lui-même déclarait, car il est curieux, monsieur le président, comme parfois les déclarations reviennent hanter les hommes publics. Je voudrais rappeler ce que le premier ministre lui-même déclarait à la Chambre le 16 mai 1973, lors de l'étude du bill C-2, et je cite:

S'il vient à craindre pour sa sécurité et celle des siens, le plus miséricordieux des hommes sera sans pitié pour ceux qui vivent en marge de la loi.

● (1140)

[Traduction]

A cause de l'importance de cet avertissement donné par le premier ministre il y a seulement trois ans, je veux en donner lecture en anglais:

S'il vient à craindre pour sa sécurité et celle des siens, le plus miséricordieux des hommes sera sans pitié pour ceux qui vivent en marge de la loi.

Je prie Dieu, monsieur l'Orateur, que cet avertissement du premier ministre ne devienne jamais une prophétie.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, si j'interviens dans ce débat à l'étape de la troisième lecture du bill C-84, ce n'est pas pour retarder les travaux de la Chambre mais plutôt pour rappeler, une fois de plus, que le fait que le gouvernement en est rendu à présenter un bill pour abolir la peine capitale, c'est à cause des nombreuses commutations de peines qu'il a faites depuis quelques années. Le gouvernement, à mon avis, désire par ce projet de loi faire approuver par le Parlement ce que le Cabinet a fait depuis quelques années.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de prendre la parole très longuement à l'étape de la troisième lecture car le chef du Parti Crédit Social du Canada a traité hier de la question d'une façon assez élaborée, et je partage son point de vue. C'est la raison pour laquelle il est inutile de répéter les arguments logiques qu'on peut invoquer pour s'opposer à l'adoption du projet de loi.

[M. Wagner.]

Je viens d'écouter également avec beaucoup d'attention l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui a fait un discours très sensé et qui a rappelé des paroles du premier ministre, à l'époque de discussions qui ont fait retentir des échos à travers la presse dans tout le Canada, ... et j'appuie d'une certaine façon cette opinion émise par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) sur le bill C-84 relatif à la peine capitale.

J'aurais aimé toutefois que l'honorable député de Saint-Hyacinthe parvienne à convaincre l'honorable chef de l'opposition (M. Clark) de sa prise de position et l'amène par le fait même à appuyer courageusement ceux qui s'opposent au bill C-84 pour des raisons tout aussi valables que celles des députés qui l'appuient. Toutefois, ceci dit, je suis toujours d'avis que, si nous avons réellement l'occasion à la Chambre de tenir un vote véritablement libre, le chef de l'opposition officielle aura également droit au vote libre. Je suis d'accord sur cette question. Mais je ne suis pas convaincu, comme je l'ai dit au cours du débat, du véritable vote libre qui peut être tenu à la Chambre sur cette question. On est tellement habitué dans certains partis à voter selon la ligne de parti que, même si le gouvernement donne aux députés la possibilité de s'exprimer librement, on ne veut pas profiter de l'occasion tout au moins pour voter librement en respectant la volonté de la population.

Monsieur le président, j'ai souvent dit, et je le répète encore aujourd'hui, que j'aurais bien aimé qu'à l'occasion de l'étude d'une loi aussi importante, la population du pays soit consultée par la tenue d'un référendum, non pas un référendum comme nous en avons tenu à l'occasion du plébiscite en 1941 alors que le gouvernement libéral voulait se faire relever de ses engagements relativement à la conscription dans tout le pays, non pas un référendum au cours duquel les députés et les ministres apparaîtraient chacun à leur tour à la télévision en vue d'essayer de convaincre la population de voter dans tel ou tel sens, mais un véritable référendum, quelque chose de véritablement démocratique, un référendum qui serait décrété par la Chambre et qui se tiendrait sans débat à la télévision.

Et lorsqu'on consulte la population, c'est à elle que l'on fait confiance et c'est cette même population qui doit prendre ses responsabilités. Alors la tenue d'un tel référendum aurait donné cette occasion à la démocratie de pouvoir traverser une étape difficile et aurait donné davantage confiance aux jeunes Canadiens, qui se seraient rendu compte que notre système parlementaire, qui est l'un des meilleurs au monde, est en mesure de respecter la volonté populaire et de donner à la population, lorsqu'il y a de grandes décisions à prendre, cette possibilité de le faire.

On a refusé carrément de permettre la tenue d'un tel référendum pour diverses raisons. Cependant, des organisations ont tenu des consultations, et je voudrais, monsieur le président, profiter de la circonstance pour féliciter l'Association des policiers de notre pays d'avoir tenu un genre de référendum sur la question. Et je me reporte justement à ce mémoire qui a été présenté au comité de la justice et des questions juridiques et qui est daté du 3 mai 1976, et dans lequel on peut lire ce qui suit, et je cite:

Notre association a récemment circulé à travers des journaux variés un questionnaire concernant la peine capitale. Le public a répondu de cette façon aux questions suivantes. Question 1: Est-ce que la peine capitale doit être retenue seulement pour le meurtre des policiers en service ou pour les gardes de prison?

Réponse du public: Oui, 4,855; non, 55,425.